

Dossier suivi par :

Bruno LAVALETTE - Président

Tel : 06 63 75 55 45

Antonin SEVIN – Responsables des entrainements

Tel : 06 15 20 26 05

ACCUEIL ET GESTION DE LA FIN D'ENTRAINEMENT :

- Les séances auront lieu uniquement en extérieur et obligatoirement sur le plateau sportif du gymnase de Cloyes pour les enfants ;
- L'accès au local équipement sera autorisé aux seuls encadrants présents. Chaque athlète devra arriver vêtu d'une tenue lui permettant la pratique sportive. Il ne sera pas possible de se changer sur site ;
- L'accès aux vestiaires et aux toilettes ne sera pas autorisé ;
- La reprise se fera uniquement par groupes de 8 enfants avec 2 encadrants, ou 9 adultes et 1 encadrant ;
- Un maximum de 2 groupes d'entrainements sera accepté simultanément sur le plateau sportif ;
- Le strict respect des horaires sera impératif pour la bonne gestion des distanciations. Le début et la fin des séances d'entrainements entre groupes seront décalés de 15 minutes ;
- Pour la section course à pied, des points de rendez-vous à différents endroits (plateau sportif, pont de Montigny, Tirelles...) pourront être mis en place pour limiter les regroupements à 10 personnes maximum ;
- La gestion des groupes d'entraînement se fera sur inscription préalable auprès des entraîneurs, et au minimum 24h00 avant la séance. Si les demandes sont supérieures à nos capacités d'accueil, les entraîneurs pourront être amenés à choisir nominativement les athlètes inscrits. Ces choix seront réalisés en toute équité afin de permettre une présence régulière de tous aux entrainements ;
- Le club enregistrera pour chaque séance les coordonnées de chaque pratiquant, encadrant et accompagnateur dans un cahier de présence. Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique ;
- Les activités de chaque groupe sur le plateau sportif seront préparées de manière à être suffisamment éloignées et qu'il n'y ait à aucun moment une interaction entre les groupes ;
- Il est demandé à chaque athlète, encadrant et parent de respecter les règles de distanciation physique les plus strictes lorsqu'ils viendront à l'entraînement. Nous recommandons fortement aux parents de ne venir qu'à une seule personne du foyer familial pour amener, puis chercher leurs enfants. Nous préconisons pour tous, de privilégier le transport par foyer familial et d'éviter tout autre covoiturage ;
- Un rappel des mesures spécifiques de lutte contre le COVID - 19 sera affiché à l'entrée du plateau sportif ;
- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition au niveau du portail d'entrée du plateau sportif. La désinfection des mains avant d'entrer sur le plateau sportif est obligatoire pour tous, sans exception ;
- A l'issue de l'entraînement, il est préconisé de prendre une douche en rentrant chez soi, de mettre si possible, sa tenue de sport au lavage à 60°, et de laisser ses chaussures dans l'entrée ;

PENDANT LES ENTRAINEMENTS :

- Les gestes barrières et la distanciation physique devront être respectés tout au long de la séance. Tous contacts physiques entre athlètes sont proscrits. Rappel des distances barrières : 4m² entre les pratiquants pour les exercices statiques et 10m minimum en file indienne et 1,5 m en latéral pour les exercices nécessitant une course ou une prise d'élan ;
- Des zones de distanciation pourront être matérialisées au moyen de cerceaux, de plots et/ou de rubalise ;
- Pas d'échange possible de matériels entre athlètes, pas d'utilisation d'un même matériel par des groupes différents ;

- Attribution du matériel nécessaire et individualisé pour chaque athlète au début de la séance d'entraînement, des repères seront par exemple, réalisés sur les engins de lancer afin qu'il n'y ait aucune confusion possible ;
- Les différentes pratiques de saut seront limitées, la zone de réception étant généralement commune. Le terrain de beach-volley permettra néanmoins, d'individualiser certaines pratiques de saut tout en respectant les règles de distanciation physique ;
- Un même entraîneur ou duo d'entraîneurs gère un groupe pendant tout l'entraînement et est responsable de la gestion et de la désinfection du matériel utilisé par son groupe, avant, pendant et à la fin de l'entraînement ;
- Seuls les encadrants pourront toucher les matériels communs utilisés (haies, plots...) ;
- Les exercices nécessitant un contact physique direct ou entraînant le non respect de la distanciation entre athlètes sont proscrits ;
- Les crachats seront interdits durant les séances, en cas de nécessité absolue, ils devront s'effectuer à l'écart (au moins 15 mètres) ;
- Les enfants devront venir avec un sac nominatif contenant entre autre, une bouteille pour se réhydrater et des vêtements adaptés. Il ne sera pas possible de remplir les bouteilles sur site. Les sacs devront être légers de manière à accompagner l'enfant au plus près, tout au long de la séance. Les vêtements et bouteilles devront être marqués de manière nominative et rester rangés dans leur sac ;
- Pour les adultes, les matériels nécessaires pour chaque séance seront spécifiés à l'avance. Chaque athlète devra venir avec son propre équipement. Rien ne sera prêté. Les échanges et prêts de matériels entre adhérents sont formellement interdits ;

DESINFECTION :

- La désinfection des matériels et des locaux sera réalisée par les encadrants au moyen de produits virucides respectant la norme 14476 (lingettes, spray...), fournis par l'association ;
- Le port du masque et de lunettes de protection pour les encadrants sera impératif en cas d'impossibilité de respecter la distanciation physique, par exemple nécessité de premiers soins pour un athlète ;
- L'association fournira à chaque encadrant une dotation en masques chirurgicaux et gel hydro alcoolique. Cette dotation est spécifiquement dédiée aux séances d'entraînement. Des lunettes de protection pourront également être fournies, sur demande, par l'association pour les encadrants qui ne disposent pas de lunettes correctives ;
- Une poubelle neuve sera mise en place à chaque entraînement. Tous les déchets devront impérativement être jetés dans cette poubelle. A l'issue de chaque entraînement, le sac poubelle devra être soigneusement fermé puis conservé 24h00 avant d'être jeté dans les ordures ménagères ;

PERSONNES A RISQUE :

- Les encadrants et athlètes considérés comme personnes à risque, ainsi que toutes personnes présentant les symptômes d'une quelconque maladie ne seront pas acceptés aux séances ;
- Les athlètes, encadrants et accompagnants étant considérés comme des personnes contacts ne seront pas acceptés par principe de précautions, durant les quinze jours suivant le possible contact avec la maladie ;
- Pour les personnes ayant contracté le Covid-19, même asymptomatiques, une consultation médicale s'impose avant la reprise ;

Fait à Cloyes Les Trois Rivières, le 17/05/2020

